

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Chassaigne et M. Gosnat

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle prend une forme multimodale intégrée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consacrer l'abandon du développement séparé des modes de transport pour une forme multimodale intégrée. La route et l'avion doivent devenir des solutions de dernier recours, imposées par l'état des technologies ou la géographie.